

Rapport de développement durable 2017

Loi n°2010 - 788 du 12 juillet 2010 (art.255)

Décret n°2011-687 du 17 juin 2011

Présenté au Conseil Municipal du 31 janvier 2018

Contact : Rigal Mireille
Directrice de projet Développement durable
mireille.rigal@mairie-avignon.com
Tél. : 04 90 80 84 72



I- Rappel du contexte

Le contenu du rapport de développement durable

- L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir, à compter de l'année 2011, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport devra être présenté préalablement aux Débats d'Orientations Budgétaires.
- La circulaire du 17 juin 2011 a défini le contenu de ce rapport. Il porte sur le fonctionnement et le patrimoine de la collectivité d'une part, sur ses politiques publiques d'autre part. Ces deux périmètres d'action doivent être analysés au regard des 5 finalités du développement durable :
 - **La lutte contre le changement climatique** et la protection de l'atmosphère et de la santé
 - **La préservation de la biodiversité**, la protection des milieux et des ressources
 - **L'épanouissement de tous les êtres humains**
 - **La cohésion sociale et la solidarité** entre territoires et entre générations
 - **Des modes de production et de consommation responsables**

Le contenu du rapport de développement durable

Chaque finalité est organisée de la manière suivante dans le rapport:

- La définition du domaine considéré selon le cadre de référence du ministère du DD
- La stratégie de la municipalité en matière de Développement Durable pour le domaine considéré
- Les principales actions conduites ou reconduites en 2017 et illustrant ce domaine, afin de montrer la diversité des politiques qui ont intégré le développement durable comme objectif et levier d'actions et également comment le développement durable entre dans le fonctionnement de la collectivité et celui des services municipaux.
- Les principaux indicateurs chiffrés illustrant le domaine
- Les perspectives

Le contenu du rapport de développement durable

SOMMAIRE

II- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé : [page 6](#)

III- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources : [page 21](#)

IV- L'épanouissement de tous les êtres humains : [page 29](#)

V- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations : [page 38](#)

VI- Des modes de production et de consommation responsables : [page 42](#)

Récapitulatif des indicateurs 2017 [page 52](#)

II- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

•La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

Dans la dynamique post-COP21, suite à l'accord de Paris, négocié en 2015, on souligne l'émergence de la transition vers une économie bas carbone et résiliente aux effets du changement climatique, pour de nombreux pays dont la France. Les acteurs financiers intègrent désormais de façon croissante le climat et la transition énergétique et permettent ainsi aux collectivités de lutter activement contre le changement climatique.

La stratégie de la municipalité en matière de DD pour **La lutte contre le changement climatique** et la protection de l'atmosphère et de la santé, basée sur son Plan Climat Energie Territoire, est orientée sur les principales thématiques suivantes :

- La qualité de l'air et l'environnement acoustique
- L'aide aux habitants en précarité énergétique
- La réhabilitation thermique des bâtiments
- L'apaisement de l'espace public par l'Aménagement durable
- La prise en compte des piétons et des cyclistes dans la Mobilité durable

• La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

La Ville a postulé en 2017 au concours **European Green Leaf 2019** qui valorise toutes ces thématiques. Elle fait partie des 15 villes issues de 15 pays différents qui se sont portées candidates.



• La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

Les compétences de la Collectivité portent sur la **Qualité de l'Air Intérieur et l'Environnement Acoustique**.

- La Qualité de l'air intérieur pour les ERP :

Pour faire face à cet enjeu de santé publique majeur et afin de répondre aux exigences de la **loi du 12 juillet 2010** (rendant obligatoire la surveillance de la QAI pour les propriétaires d'établissements recevant du public), la Ville a engagé une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur dans l'ensemble des crèches et établissements scolaires de la commune.

Pour rappel, Bilan « écoles maternelles et crèches » 2016 : Toutes les non conformités ont été levées et une amélioration notable de la QAI dans tous les établissements a été mesurée.

En 2016-2017, ce sont les écoles élémentaires qui ont été contrôlées : En 2016, poursuite du programme de surveillance de la QAI dans les **30 écoles primaires** de la Ville, jusqu'en 2018. Pour ces établissements, une nouvelle méthodologie est appliquée, consistant en la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention (**guide pratique**), consistant à **rencontrer les différentes catégories d'intervenants** dans les établissements (Direction, responsables d'activité, personnel d'entretien, services techniques) afin d'**identifier rapidement des actions vertueuses** d'amélioration de la QAI, la réalisation d'un programme de **prélèvements et analyses** dans certaines pièces ciblées des établissements

• La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

Bilan « écoles élémentaires » 2016- 2017 :

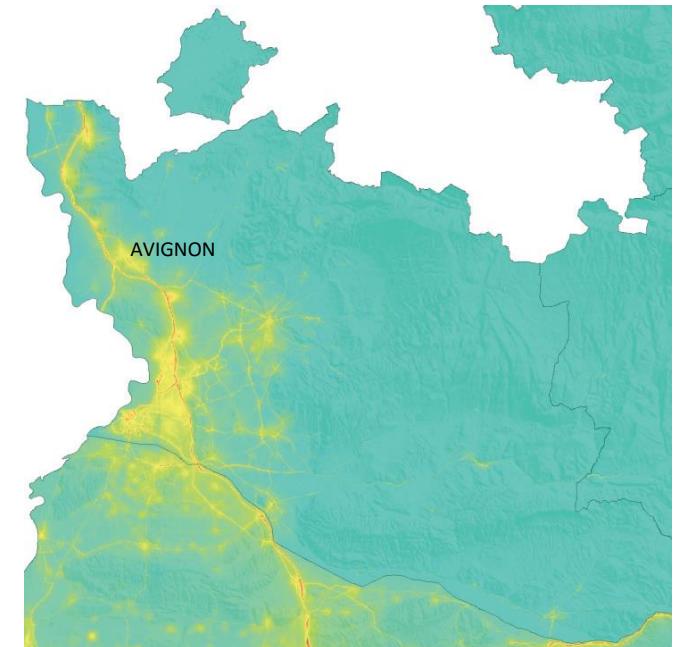
17 écoles déjà contrôlées dont 13 en 2017 : aucune non-conformité constatée mais propositions d'amélioration en cours auprès des écoles et du service des Bâtiments communaux.

Il reste 13 écoles à contrôler en 2018. Il est à noter que la surveillance doit être reconduite tous les 7 ans dans les établissements scolaires et que d'autres ERP vont être concernés prochainement par la réglementation.

- La Ville poursuit également son étude sur la Qualité l'air extérieur (en lien avec Air Paca) et tente d'apporter des mesures avec l'ensemble des acteurs locaux : En 2016, la Ville a travaillé, en collaboration avec l'association agréée AIRPACA, à l'amélioration de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air extérieur à Avignon :

➤ Au Suivi de la qualité et information du public

Ainsi, un dispositif préfectoral est actuellement en place qui permet de diffuser, en cas de prévision de pic de pollution, un **bulletin d'information multi polluant** vers les communes, précisant le niveau d'intensité de la pollution attendue (seuil d'information ou d'alerte).



Les grands axes routiers et autoroutiers restent concernés par les dépassements des valeurs réglementaires européennes et les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, mais moins que les années antérieures. ÉTUDES 2015
Concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote sur le département du Vaucluse en 2015.

• La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

La Ville s'est fait le relais de ces informations auprès des établissements accueillant un public sensible (écoles, crèches, centres aérés, hôpitaux, maisons de retraites...), en indiquant notamment les mesures sanitaires et comportementales à adopter : **112 établissements ont fait l'objet de cette information en 2017.**

➤ Au suivi de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère - Unité urbaine Avignon

Notamment par une campagne d'information sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts : affichage dans les mairies de quartier + bulletin d'information sur le site internet de la Ville.



• La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

La lutte et la protection contre le bruit entrent dans le cadre de la politique communautaire pour la protection de la santé et de l'environnement. La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a ainsi pour objectif d'éviter, de prévenir et de réduire les effets nuisibles du bruit dans l'environnement.

Concernant l'environnement acoustique (le bruit dans l'atmosphère et les nuisances liés au bruit), la Ville a mené les actions suivantes :

- Une charte de la vie nocturne est en cours d'élaboration, afin de concilier animation du centre-ville, activités économiques et tranquillité du voisinage. Concernant les nuisances sonores et les incivilités, les contrôles sur les fermetures tardives des établissements ont été intensifiés et les arrêtés anti-alcool sont réactualisés.
- La commune a produit un arrêté en 2017 sur le son limitant les spectacles de rues et manifestations pendant le festival d'Avignon à 85 db. 4 sonomètres ont été achetés pour permettre les contrôles. (adaptation à la multiplication des usages de sonorisation amplifiée).

En perspective pour 2018, la Ville étudie des actions à mener :

- La Ville d'Avignon, étant soumise aux bruits de différentes infrastructures terrestres de transport et d'industrie et située dans une zone urbaine impactée par un Plan de Protection de l'Atmosphère, souhaite engager une étude « Air/Bruit » destinée à évaluer, sur le territoire communal, les niveaux d'exposition des populations aux bruits et aux polluants atmosphériques et de déterminer les zones prioritaires et les actions possibles pour mieux protéger la santé des Avignonnais.

Ce projet est soumis à validation dans le cadre du budget 2018.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

- L'Aide aux habitants en précarité énergétique à la rénovation thermique :

La ville subventionne les travaux :

- des propriétaires occupants modestes qui font des travaux d'économie d'énergie. Ils ne doivent pas dépasser un certain plafond de revenus (voir doc jointe).
- des propriétaires bailleurs qui réhabilitent des logements locatifs à loyer social à des personnes aux revenus plafonnés (comme pour les logements HLM).

dont des travaux de rénovation énergétique :

- Bilan de l'opération OPAH RU : 301 logements aidés depuis 2014. A ce jour (début décembre 2017) , nous sommes à 83 logements réhabilités en 2017 avec 6 dossiers en cours de montage. L'objectif de réhabilitation étant de 81 logements par an, nous sommes à 75% des objectifs sur la durée de l'OPAH (2014-2018).
- Le gain énergétique moyen 2017 est de 50% (/évaluation énergétique) en comparaison : le gain énergétique depuis 2014 est de 49% et le gain de consommation énergétique demandé par l'Etat est d'au moins 25 %.

La Ville subventionne également les Copropriétés dégradées dans le cadre du projet « Habiter mieux », notamment sur des copropriétés situées sur l'avenue Saint Ruf. Les travaux commenceront en 2018 suite aux études et aux diagnostics effectués en 2014 et 2017.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

Dans le cadre de la **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** dont la ville est lauréate depuis 2015, de nombreuses actions ont été réalisées en 2017 et sont mentionnées dans les paragraphes suivants par le terme TEPCV.

- Dans le cadre de TEPCV, des **travaux de réhabilitation thermique des bâtiments** municipaux ont débuté aux **Centres de Vacances et de Loisirs de la Barthelasse et de Châteauneuf de Gadagne** ; commencés en 2017, ils sont phasés sur 2 ans.
- Dans le même cadre, un remplacement complet des luminaires par des Led s'est terminé en avril 2017 pour la **salle polyvalente Montfavet LED** et est en cours au **Musée Calvet**.
- **Rénovation/modernisation des équipements socio-éducatifs de proximité et culturels**
 - Réhabilitation du **Centre Social de la Croix des Oiseaux** : les travaux ont démarré en 2017 (isolation par l'extérieur, chauffage, éclairage)
 - Réhabilitation de la **Maison pour Tous Champfleury** : remplacement des fenêtres, étanchéité, isolation, chauffage /sur 3 ans/ les travaux de la tranche 1 ont commencé.
- D'autres **opérations de « relampage » ou « relamping »**, c'est à dire le remplacement complet des luminaires en LED ont été effectués dans les bâtiments municipaux suivants cette année : **Salle du tennis de table, gymnase Moretti, Cosec St Chamand, gymnase Aubanel**.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

L'ensemble de ces travaux aura un impact sur les dépenses énergétiques de la Ville.

Pour 2018, on note que de nombreuses autres réhabilitations budgétées au Plan Pluriannuel d'Investissement sont en cours d'étude pour 2018.

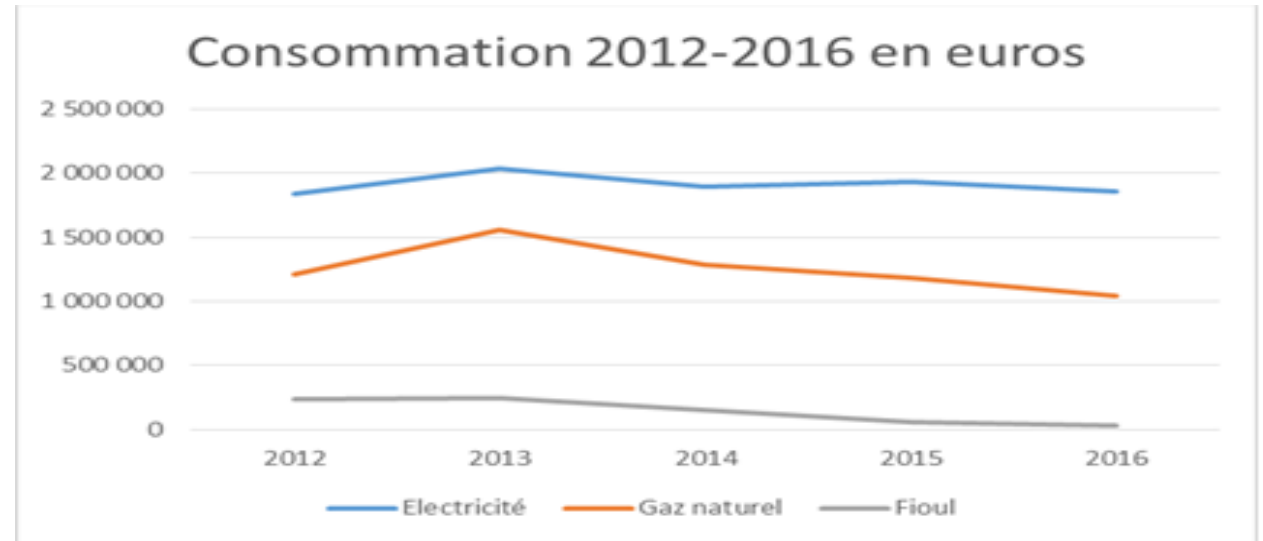
La **rénovation du patrimoine bâti des collectivités** s'inscrivant en continuité de la politique énergétique conduite menée depuis plusieurs années, la Ville d'Avignon a été lauréate de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt relative à la Rénovation Énergétique du Patrimoine Bâti des Collectivités territoriales** organisé par la Caisse des Dépôts et Consignations en partenariat avec l'ADEME, sont concernés **26 bâtiments** (dont 22 écoles).

La ville souhaite atteindre un objectif global de réduction de ses consommations de 40% à l'échéance 2030.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

La consommation des fluides :

- Le graphe de consommation des bâtiments publics 2012-2016 montrent des baisses significatives, notamment pour le fioul et le gaz naturel.
- La part d'électricité verte pour les gros tarifs « ex jaune et vert » sur la part « bâtiments » est de 54%, les certificats de garantie d'origine 2017 sont en attente de réception.
- Le résultat des travaux de réhabilitation thermique sont attendus pour 2017.
- En 2018 il faudra toutefois prendre en compte le chargement des véhicules électriques.



	2012	2013	2014	2015	2016
Electricité					
Dépenses en €/an	1 834 519	2 037 456	1 890 001	1 936 213	1 853 156
Gaz naturel					
Dépenses en €/an	1 210 244	1 556 462	1 285 767	1 182 236	1 045 108
Fioul					
Dépenses en €/an	234 230	245 835	150 064	52 263	27 580

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

L'apaisement de l'espace public par l'Aménagement durable :

- **Eco quartier Joly Jean** : début des travaux d'un éco-quartier pensé comme un écosystème, en continuité du tissu urbain mais à la jonction de terres agricoles et constitué de bâtiments au moins passifs voire à énergie positive, adaptés au climat futur. (la durée des travaux prévue est de 15 ans)
- Un autre quartier est en cours d'études, il s'agit du quartier **Bel Air** qui sera conçu dans une démarche **Quartier Durable Méditerranéen** (QDM), premier Eco quartier à suivre cette démarche. (la durée des travaux prévue est de 10 ans)
- Eclairage public : on constate une diminution de la pollution du ciel nocturne par la remplacement des projecteurs au Quai de la ligne par des LED et la réduction de l'intensité des lampadaires.



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

- Dans le cadre de la convention TEPCV, une phase portait sur le **développement des véhicules électriques**. La ville d'Avignon avait pour ambition d'atteindre l'objectif réglementaire de 20% d'ici 2020 dès 2017. En 2017, 37 véhicules électriques ont été achetés par la Ville. L'objectif est atteint !

Année	Parc de véhicules	VL	VU	PL	Dont Propres	% véhicules propres
2012	300					0
2015	289	98	167	24	21	7
2017	289	127	130	32	58	20

- Perspectives :
20 véhicules thermiques seront reformés (en reprise immédiate), les 17 autres seront revendus aux enchères. Les économies de consommation de carburant sur 2018 après réforme et vente seront de 8 325 litres (sachant qu'un véhicule fait en moyenne 3000 km par an et consomme 7,5 litre au 100km), soit une % diminution de consommation de 2,44%. Les économies financières envisagées sur 2018 sont de 10 823 € d'économie sur le budget carburant et **la réduction de co² envisagée est de 8 tonnes environ** (basé sur le taux de co² d'une twingo).
- De même, dans un souci d'exemplarité quand à l'utilisation des modes doux et de zéro émission de co², la Ville a également fait l'acquisition de **12 vélos à assistance électrique** pour ses agents.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

La prise en compte des piétons et des cyclistes dans la Mobilité durable :

Depuis 2015 et l'inauguration de la phase 1 des **Chemins des Canaux**, la Ville a établi un « Plan de Développement des Modes de Déplacements doux et actifs » adopté au Conseil Municipal du 27 avril 2016 et dont l'une des priorités consistait à sécuriser les usages « vélo, piétons » liés aux déplacements utilitaires.

Une **Voie verte autour des remparts** a été financée en grande partie par des fonds TEPCV (dont **le Quai de la Ligne, le long du Rhône et sur la partie sud des remparts entre les portes Magnanen et Limbert et de la porte Thiers à la Poterne Teinturiers en 2017**), ce nouvel itinéraire doux est relié aux Chemins de canaux.

Montant 2017 subventionnable : 300 k€,

Montant de la subvention : 216 k€ soit 72 %,

Soit un coût de financement Ville de 84 k€



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère et de la santé

La prise en compte des piétons et des cyclistes dans la Mobilité durable :

- Suite à l'aménagement de la voie sur le **Pont Daladier** (partage piétons/cycles/bus/voiture) en 2016 , il est acté en 2017 l'itinéraire qui arrivera sur l'île de la Barthelasse, dont le prolongement vers Villeneuve constituera l'itinéraire sud de la **ViaRhôna**, itinéraire cyclable de 815 km le long du Rhône, des rives du lac Léman aux plages de la Méditerranée.
- L'étude de l'aménagement des berges de la **Voie de Durance** a été amorcé avec le projet de création d'une voie verte.
- Suite à une forte demande, 10 accroches vélos ont été installés dans l'intra muros, 41 accroches vélos soit 82 places ont été installés dans l'extra muros.
- En cette fin d'année 2017, 8 accroches vélos soit 16 places seront installés pour le pôle funéraire et environ 43 accroches vélos soit 86 places seront installés dans l'intra muros. Soit un total de 102 accroches vélos.
- Ces installations prévues dans les années suivantes sont de l'ordre de 150 par an.
- Concernant l'appel à projet « Ville respirable en 5 ans », la première étude concernant le diagnostic pour une future Zone à Circulation Restreinte s'est terminée. D'autres études sont à venir pour une réalisation en 2020.

III- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

• La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

La loi d'août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a pour ambition de donner un nouvel élan à la préservation et à la valorisation de nos richesses naturelles en conférant force de loi au choix de ce nouveau modèle de développement, de société et de civilisation.

Afin de lutter contre la réduction des espaces de vie végétale et animale, les dérèglements climatiques, les prélèvements excessifs liés aux trafics divers, et l'introduction d'espèces invasives, la Ville met en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

- Zéro Phyto : le Service des Cimetières de la Ville d'Avignon, qui gère une superficie de 23 hectares, n'utilisent plus de produits phytosanitaires depuis le 1^{er} janvier 2017, comme l'ensemble des parcs et jardins et terrains de sport depuis 2015 et même le désherbage des Remparts est effectué de manière durable.
- Production de la Pépinière Municipale : Par le passé, la Ville commandait ses jeunes plants d'extérieur, aujourd'hui elle a entrepris de bouturer les plantes qui le permettent.

Dans l'avenir, la Ville souhaite pérenniser les boutures ou semer d'autres espèces d'arbustes, arbres, ou de végétaux méditerranéens afin de produire au maximum de végétaux en interne.

A noter que la pépinière produit déjà plus de 90% de ses plantes vertes d'intérieur, plantes destinées aux bureaux, décoration pour manifestations, écoles maternelles, primaires et les crèches.

• La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- Recyclage des emballages en plastique : le Service Espaces Verts collecte depuis un an ses déchets de big-bag et sacs d'engrais et les envoie au recyclage via la filière ADIVALOR. Sur l'année 2017, il a été utilisé 48 big-bags de terreau ainsi que 75 sacs d'engrais(amendement).
- Protection biologique intégrée : Un essai expérimental de confusion sexuelle sur la chenille processionnaire (paintball avec bille à phéromone du côté de l'hôpital) a été mis en œuvre cette année.
- Un nouveau site de collecte des déchets verts municipaux a été mis en place sur le site de la Souvine en juillet 2017. Cela permet de réduire nos apports DIB (Déchet Industriel Banal) en déchetterie intercommunale en mutualisant les caissons et évite les 900 rotations annuelles de camions de la Ville. Une partie de ces déchets sont valorisés par broyage et réutilisés sur nos espaces verts, l'autre partie est valorisé en déchetterie via un marché public (compostage).
- Ce gain financier pour la Ville (-15000 € TTC) augmentera encore en 2018.

Année	Mise en Décharge Marché Déchets Verts	Mise en décharge Déchetterie Grand Avignon	Total €
2015	150 Tonnes	1364 M3	41 574 € TTC
2016	168 Tonnes	1467 M3	45 043 € TTC
prévisionnel 2017	270 Tonnes	700 M3	30 000 € TTC

• La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- Dans le cadre de TEPCV, la Ville démarre la mise en œuvre d'un [Atlas de la Biodiversité Communale \(ABC\)](#) :

Il s'agit d'élaborer à l'échelle communale à partir d'un inventaire et une cartographie des habitats, de la faune et de la flore qui vise à :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître et protéger la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Un Appel à projet à l'initiative de la ville d'Avignon a été lancé en avril 2017 avec plusieurs objectifs majeurs:

- Intégrer des enjeux de biodiversité du territoire dans les politiques publiques d'aménagement du territoire (TVB, PLU)
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de biodiversité propres au territoire, par les acteurs du territoire et les citoyens
- Construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la Ville d'AVIGNON.

Suite à cet appel à projet, une convention a été conclue en novembre 2017 entre la Ville et le Conservatoire des Espaces Naturels de la région PACA et le CPIE des Pays de Vaucluse, la réalisation est prévue jusqu'à décembre 2018.

• La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- Jardins partagés :

La Ville développe depuis 2013 une politique de mise à disposition de parcelles pour le jardinage aux jardiniers ne disposant pas de jardins (fruits, légumes) dans les quartiers avec un habitat vertical. Cela permet aussi de développer des activités pédagogiques vers les écoles et les structures sociales. L'objectif étant de mailler les 7 quartiers de la Ville.

- En 2017, ont été mis en œuvre les jardins potagers participatifs accompagné par l'association YAPUCA dans le Parc Municipal Champfleury dont l'installation d'une serre et d'une grainothèque, la réalisation de fresques avec les enfants sur les blocs béton du parc, l'installation d'un local technique, l'installations de bacs de récupération d'eau de pluie, l'installations de bacs à compost aux trois entrées du Parc.
- D'autres réalisations de jardins partagés en 2017 : Les jardins et jardinets dans le quartier de la Croix des Oiseaux, accompagné en partie par le centre social de la Croix des Oiseaux ; les jardinets dans le quartier Saint CHAMANT avec ses associations qui sont en cours de réalisation;
- Aujourd'hui la Ville intègre systématique dans l'ensemble des Projets des requalifications de parcs, les éco quartier et dans le cadre du NPNRU.

• La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

En perspective, la ville se lance dans une nouvelle démarche : la création de potagers dit « perpétuels » (car plantés de vivaces) sur l'espace public de l'éco quartier Joly Jean.

- Végétalisation participative :

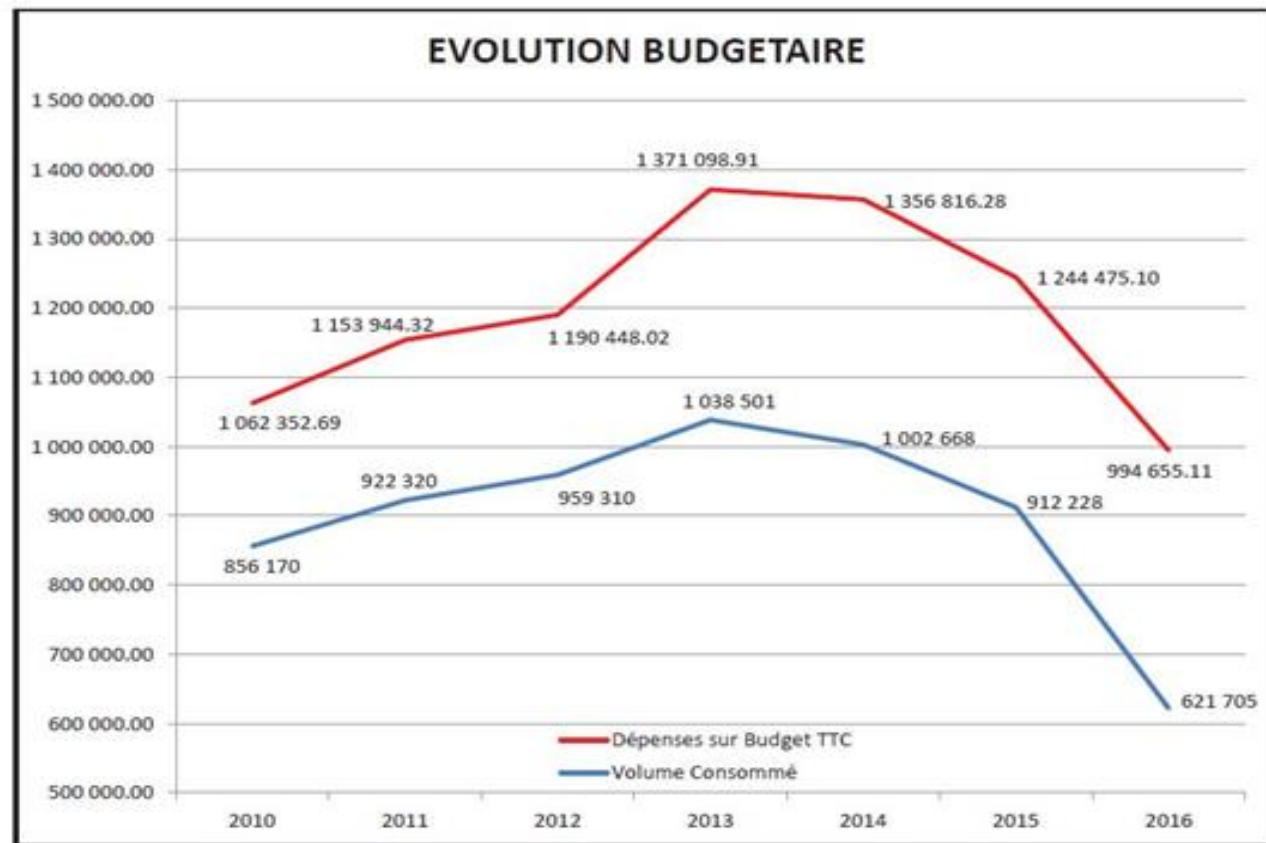
La ville d'AVIGNON, à travers l'opération « Avignon, Végétons ensemble nos Espaces Publics » (délibération du 30 septembre 2015), souhaite associer concrètement la population à ce projet de mise en valeur du cadre de vie quotidien dans l'ensemble des quartiers de la ville, en offrant ainsi aux habitants la possibilité de planter devant chez eux avec l'appui technique et l'autorisation écrite de la commune.

En 2017, 12 projets réalisés sont en phase suivi, 7 projets sont en cours de végétalisation et de signatures des conventions et 22 projets sont en cours d'instruction. Un éco-jardinier a pris ses fonctions le 25 novembre 2017 chargé de la mise en place de la végétalisation participative et des jardins partagés.

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Depuis 2 ans, un programme de réduction de ses **consommations d'eau** en interne a été mis en œuvre.

- Des actions de rationalisation des compteurs d'eau, la mise en circuit fermé de ses fontaines, la recherche de fuites ont été mises en œuvre et ont permis de réduire ses consommations d'eau.
- Le service Espaces Verts plante des espèces économes en eau, utilise le paillage sur ses massifs et gère quelques parcs avec une gestion de l'arrosage intégré par plateforme informatique.
- Conscient qu'un effort doit être poursuivi par la réflexion de l'utilisation d'eau pour la propreté de la Voirie par exemple, on observe toutefois depuis 2013, une réduction de coût de 27.5% et de consommations d'eau de 40%.



La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

- **Aide aux entreprises à la Protection de la ressource en eau :**

La Ville d'Avignon a sollicité l'appui de la CCI de Vaucluse pour déployer une action de sensibilisation environnementale auprès des entreprises implantées sur la zone d'activité de la Castelette.

En effet, cette zone fait partie du périmètre de protection rapprochée des captages d'eau de la ville d'Avignon (Saignone) et fait l'objet d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) laquelle interdit la création de nouveaux puits de forage, le dépôt ou déversement de détritiques, de produits chimiques ou organiques polluants, l'épandage d'eaux usées, le rejet d'eaux pluviales dans la nappe.

La convention a pour objet de renforcer les actions d'information et de sensibilisation auprès des entreprises situées sur cette zone à forte sensibilité environnementale.

La Ville d'Avignon assure le pilotage de l'action de sensibilisation auprès des entreprises de la zone concernée, l'élaboration des documents de communication (courriers, plaquettes d'information), et déclenche la réalisation d'enquêtes environnement auprès des entreprises participantes.

- **👉 Bilan « entreprises Castelette » 2017 : 13 établissements contrôlés + rapport de visites avec propositions d'amélioration**

IV- L'épanouissement de tous les êtres humains

L'épanouissement de tous les êtres humains

"Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature" (article 1 de la déclaration de Rio de 1992).

Les collectivités et tout particulièrement les communes ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants et peuvent répondre à nombre de leurs aspirations, au-delà de la satisfaction de leurs besoins essentiels et doivent favoriser l'accès à l'éducation, aux soins, à la culture, aux sports, aux loisirs.

- **Défi 1 : La Valorisation de la Ville**

L'enjeu est de se réapproprier la Ville comme axe de développement et y déployer des activités et des services au profit des habitants, des personnes travaillant à Avignon ou des visiteurs. La reconquête des places et le NPRU font partie des leviers d'action majeurs de ce défi.

- **Défi 2 : L'égalité d'accès aux loisirs**

La priorité est de diffuser l'offre d'activités culturelles, de sports et de loisirs, pour que l'ensemble des Avignonnais en bénéficie.

- **Défi 3 : Le bien-être pour tous**

Niveau de vie, autonomie, équité, santé, cohésion sociale, qualité de l'environnement, de multiples facteurs interviennent dans le bien-être. Au travers de la convivialité de ses espaces publics, de l'accès à ses équipements sportifs et culturels ou bien en luttant contre l'insalubrité des logements, la Ville y contribue.

- **Défi 4 : La propreté en ville**

L'objectif est à la fois d'améliorer les pratiques en matière d'aménagement urbain, de nettoyage des espaces publics en lien avec le Grand Avignon en charge de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers mais également en matière de sensibilisation de chacun au tri des déchets et au respect de l'espace public comme lieu de vie commun.

- **Défi 5 : La démocratie participative**

Il est nécessaire de développer de nouveaux services afin d'afficher ses ambitions de démocratie participative.

L'épanouissement de tous les êtres humains

Défi 1 : La valorisation de la Ville

- **Ville apaisée** : La ville a un projet ambitieux pour ses administrés en mettant en place une piétonisation définitive sur certains quartiers : Place Saint Didier 2017, quartier Bonneterie et secteur des Halles 2017/2018. Tous ces secteurs sont dorénavant piétonnisés afin de redonner toute sa splendeur au patrimoine et améliorer le cadre de vie des habitants.
- Le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2017/2024 (NPNRU)** à Avignon pour requalifier les quartiers Sud, Saint-Chamand et Nord-Est ; la ville a engagé une phase de concertation inédite avec les habitants.
- Ce projet de réhabilitation de quartiers comprend entre autre la **réhabilitation du Stade Nautique** dont un des objectifs est la réduction des consommations énergétiques ; à l'étude depuis février 2017, les objectifs sont d'une part de maintenir sa vocation sociale et d'autre part la réduction des consommations ; le choix final du groupement pour la Conception-Réalisation de l'opération de réhabilitation du Stade Nautique a eu lieu en décembre 2017 pour un début des travaux prévu au premier semestre 2018 et prévoit que 56% des besoins en chaleur sont couverts par de l'énergie renouvelable.

L'épanouissement de tous les êtres humains

- Défi 2 : L'égalité d'accès aux loisirs

- Pass culture Avignon créé en mars 2017 : social, économique pour les jeunes -26 ans (musées, monuments, partenaires culturels, médiation culturelle)
- Exposition les éclaireurs 2017 : favoriser l'accès à la culture. Accès palais et musée avec même tarif.
- Création d'un pôle muséal en avril 2017 : Réunissant les cinq musées municipaux d'Avignon, le label « Avignon Musées » est lancé

- Défi 3 : Le bien-être pour tous

- Afin de lutter contre l'exclusion, la ville a mis en place 4 fontaines à boire (avec coupure nuit) dans le cadre d'aménagements paysagers : Skate-park, Parc Château saint Chamand (renouvellement), Champ vert (sud école Olivades), City stade clos du Noyer.
- L'étude sur la création d'îlots de fraîcheur est en cours, en effet la chaleur urbaine est à prendre en compte l'été, notamment par la création de zones d'ombrages (arbres) et par l'utilisation de point d'eau, les moyens les plus efficaces de lutte étant la végétalisation et la perméabilisation des surfaces.

L'épanouissement de tous les êtres humains

Défi 4 : La propreté en ville

- En interne, une Brigade Environnement a été créé, de 5 personnes à bientôt 9 personnes, afin de sillonner les rues de l'hyper-centre avignonnais avec pour mission principale, **renseigner et informer** sur les heures des collectes des ordures ménagères, des cartons ou des encombrants. Après ces missions de prévention et d'information, la brigade peut passer à la répression afin de faire respecter les arrêtés municipaux.
- De nombreuses opérations participatives « **Objectif propreté, tous concernés, tous mobilisés** » ont été mené avec les écoles primaires de la Ville durant toute l'année scolaire.
- Eco-Festival : A l'occasion du festival de théâtre 2017, la commune a mis en place deux opérations spécifiques pour le tri des déchets :
 - L'installation par le Grand Avignon de 100 corbeilles « duos » destinées à recevoir les déchets recyclables et le tri des déchets par les opérateurs de balayage. Cette opération a permis de récupérer 42 m3 de déchets recyclables et sera reconduite et doublée en 2018.
 - En parallèle, la ville a mis en place un guide des bonnes pratiques à destination des compagnies de théâtre du « festival off » qui détaille les modalités d'affichage et qui sera suivi par l'élaboration d'une charte pour l'édition 2018. Les affiches récupérées pour le recyclage représentent à elles-seules 150 m3.

L'épanouissement de tous les êtres humains

- Conteneurs enterrés : Depuis 2014, la collectivité a mis en place des conteneurs enterrés de tri sélectif afin de désengorger l'espace public, de densifier des points d'apport et de sensibilité à l'action du tri, en partenariat avec le Grand Avignon, TECELYS dans le cadre du chantier tramway, CITADIS (ZAC Joly Jean, rue Violette, place St Didier, ...), les bailleurs sociaux sur leur domaine privé, certains aménageurs.

A ce jour, 70 sites ont été équipés, 228 colonnes de tri ont été installées.

En 2017, 45 sites ont été équipées, 147 colonnes de tri ont été installées.

Année Dépenses

2014 208 K€

2015 324 K€

2016 182 K€

2017 600 K€

TOTAL 1 314 K€

- Observatoire de la Propreté participatif : La Ville a délibéré en 2017 pour la création d'un Observatoire de la Propreté Participatif. La Ville, déjà étoilée du label décerné par l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) va mettre en place un observatoire participatif de comptage des éléments de salissures et de dégradations sur la Voirie.

Cela permettra de sensibiliser les habitants aux incivilités, de cartographier les différents points noirs récurrents du territoire afin d'améliorer les pratiques internes.

L'épanouissement de tous les êtres humains

Défi 5 : La démocratie participative

- Création d'un **Conseil Municipal des Enfants** en avril 2017 :

62 élus, autant de garçons que de filles, créé pour les aider à construire leur citoyenneté et prendre conscience de leurs droits et devoirs. Ils ont intégré six commissions thématiques : éducation, social et bien-être des citoyens, aménagement et équipement, loisirs sports culture, développement durable et environnement, mobilité et déplacement. Le 24 juin, accompagnés par la Ligue de l'Enseignement et les Francas de Vaucluse, ils ont participé à leur première séance plénière, présidée par Cécile Helle. Ce sont au total huit rendez-vous qui réuniront ce Conseil municipal des enfants. Prochaine rencontre prévue le 16 septembre, pour la mise en œuvre de leurs projets. Proposé 2 projets, 1 projet retenu par commission, budget 5000€ par commission, pour une réalisation en 2018.

- Révision du **Plan Local d'Urbanisme** qui doit être approuvé en décembre 2018 :

La Ville a choisi une manière innovante pour réviser son PLU, elle a pris le parti d'initier le projet par une phase de concertation avec les habitants autour de différentes thématiques : « Habiter » - « Vivre ma Ville » « Patrimoine national et urbain » « Ville active » « Avignon 2030 » : au total **9 réunions publiques** de concertation tout au long de la procédure ont accueilli environ 600 personnes et un **site internet participatif** ayant obtenu 411 inscriptions et plus de 1000 contributions écrites, 3 216 votes, 36 949 pages vues par plus de 6 500 personnes différentes.

L'épanouissement de tous les êtres humains

- 2017 c'est aussi : l'existence de 9 Conseils de Quartier depuis 2015, qui est une instance consultative ayant compétence d'avis, de propositions et d'initiatives sur tous les aspects intéressant directement la vie des quartiers, la création d'un Département dans l'organigramme de la Ville pour gérer la Démocratie Participative, la organisation de réunions de Concertation pour les grands projets (St Didier, Bonneterie...).
- Mise en œuvre du premier **Budget participatif** de la Ville à hauteur d'1,5 M€ (de l'ordre de 5% de l'investissement total : **Un enjeu démocratique majeur !**

Parmi les 170 projets déposés, 54 propositions ont été soumis par un comité d'évaluation composé des services de la Ville et de divers élus municipaux. 35 projets ont été soumis au vote des habitants en novembre 2017. Les thématiques proposées sont les suivantes : Aménagement de l'espace public et mobilier urbain - Culture, patrimoine - Enfance, jeunesse - Loisirs, sport - Transports, mobilité - Environnement, nature en ville, propreté - Solidarité, citoyenneté, intergénérationnel. Ceux-ci peut aller à la proposition de jardins partagés, de l'installation d'une aire de jeux, ou de l'embellissement d'une rue.



L'épanouissement de tous les êtres humains

- Eco-évènement culturel : Le Cinema Le Pandora : Film « Une suite qui dérange » avec débat le 14/09/2017 sur le climat mondial et local, en présence du commerce « Le petit Pot » qui présente une façon de concevoir notre quotidien (presque) zéro déchet,
- Eco évènements sportifs :
 - **17 ème édition des 1000 pagaies** le 21/5/2017 : Cette année, la manifestation a obtenu le label « Développement Durable, le sport s'engage » délivré par le Comité Régional Olympique et Sportif : l'occasion de sensibiliser le public en présence d'un stand de tri sélectif et d'un stand tenu par l'association Semailles qui présente ses activités dans l'agriculture biologique.
 - **Les 10km de la cité des Papes** le 24 septembre 2017 : La manifestation a signé une Charte Eco-Responsable basé notamment sur le tri des déchets. Le C.A.S.A. avec le soutien de la Ville a obtenu le label « développement durable, le sport s'engage »,



V- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

• La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Selon le Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable ».

La Ville est préoccupée par le renforcement du lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, l'inclusion sociale des personnes vulnérables, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, le droit des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Fin 2016, Mme le Maire a été signataire de la Charte LGTB.

• Solidarité et insertion sociale

Depuis 2012, 14 marchés publics et plusieurs lots ont intégré des clauses sociales d'insertion, des marchés pluriannuels principalement de services de nettoyage (voirie, graffitis, espaces verts, vêtements...) et 4 marchés de prestations d'insertion et de qualification ont été lancés.

Nombre d'heures d'insertion générées :

2015 : 18.4 Equivalent Temps Plein (ETP) - 148 bénéficiaires

2016 : 19.5 ETP - 155 bénéficiaires

Ces marchés ont permis le recrutement de 3 personnes à durée indéterminée et 2 à durée déterminée.

• La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- Conseil aux habitants en Précarité énergétique

➤ Dans le cadre des **Services Civiques** en collaboration avec GRDF et l'association FACE :

Chiffres clés de l'opération **CIVIGAZ 2017**: Promotion de 8 personnes volontaires, dont 5 issus des Quartiers Politique de la Ville, qui ont bénéficiés de formation. Elles ont par la suite animé des ateliers sur les écogestes lors de la journée éco-citoyenneté à St Chamand, et effectué 959 visites à domicile. L'opération peut être reconduite en 2018.

➤ Dans le cadre de la convention TEPCV, la Ville a effectué la distribution de **2400 ampoules LED** aux personnes en précarité énergétique via ses centres sociaux et a assuré une sensibilisation avec l'association ALTE et le recyclage des ampoules usagées avec l'entreprise RECYLUM –

civigaz



• La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

- [Economie sociale et solidaire ou économie circulaire](#)
- La Roue : En 2017, la Ville est devenue partenaire de l'association SEVE84 qui promeut la Roue, notre monnaie locale complémentaire citoyenne. Les titres de monnaies locales complémentaires sont reconnus comme partenaires de l'économie sociale et solidaire depuis la loi de juillet 2014.
- Les 8^e rencontres de l'économie sociale et solidaire ont eu lieu le 7/11/2017, organisé par l'association Promess84 avec l'aide financière de la Ville , sur le thème de la transition vers l'économie circulaire. Une manifestation locale avec de nombreuses associations permettra d'apprécier le caractère innovant de ces acteurs économiques qui ont choisi de conjuguer le développement de l'ESS autour de valeurs fortes : responsabilité écologique, participation citoyenne et lutte contre l'exclusion.
- [Mixité générationnelle](#)
- L'étude de l'éco-quartier Joly-Jean fait la part belle aux nouveaux modes d'habitat intergénérationnel et participatif.

VI- Des modes de production et de consommation responsables

• Des modes de production et de consommation responsables

Le principal enjeu de cette thématique est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus sobre et responsable. La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

En interne, la Ville souhaite devenir exemplaire en matière de développement durable et doit pour cela changer ses pratiques.

- La pratique du Tri en interne : Déjà initié depuis plusieurs années mais non généralisé, le tri du papier a fait l'objet d'une note interne en 2017. On a constaté la fourniture d'une centaine de cocottes de tri du papier entre juin et décembre 2017.
- De même pour les enveloppes nécessaires au courrier interne qui sont remplacées progressivement par des enveloppes réutilisables.

• Des modes de production et de consommation responsables

« Extrait de la Loi TEPCV article 79 :

*Les services de l'Etat ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements s'engagent à **diminuer de 30 %, avant 2020, leur consommation de papier bureautique** en mettant en place un plan de prévention en ce sens. A compter du 1er janvier 2017, **25 % au moins** des produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés acquis par les services de l'Etat ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont fabriqués à partir de **papier recyclé.** »*

Dans cette logique, la fourniture du papier entête de la Ville a été attribué en 2017 à un prestataire utilisant uniquement du papier recyclé. On estime qu'avec un arbre moyen on peut produire près de 8500 feuilles. Ici **les économies seront de l'ordre de 100 000 feuilles par an soit plus 11 arbres qui ne seront pas coupés.**

De même, en 2017, le choix du prestataire d'imprimerie du Service Communication de la Ville s'est porté sur un fournisseur labellisé Imprim'Vert et ISO 14001, utilisant uniquement du papier recyclé, PEFC ou FSC.

Un effort va être demandé en 2018 aux services pour ne pas imprimer systématiquement, même si l'impression recto-verso « forcée » s'est d'ors et déjà généralisée.

• Des modes de production et de consommation responsables

La réduction de consommation de papier passe aussi par la **dématérialisation** des procédures qui est une action à porter du PCET.

- Dématérialisation de la chaine comptable : le logiciel Chorus Pro mis en place par obligation de l'Etat au 01/01/17 : pour la partie Dépenses, transmission factures avec les fournisseurs, ouvert à tous les fournisseurs, pour surtout les plus grosses entreprises, leur production est déposée sur une plateforme et récupérée par la collectivité. La dématérialisation de toute la chaine est en cours. Pour la partie Recettes, certains documents, qui ne sont plus produits, génèrent des économies de papier (les budgets annexes, les documents budgétaires limitée à 7 exemplaires au lieu de 70 (environ 300 pages imprimées au lieu d'environ 19000), lors des conseils municipaux et pour la trésorerie. : **économie de 18700 feuilles soit 2 arbres sauvés.**
- Au service de l'état civil, dans un premier temps, les échanges avec l'ANTS (carte nationale identité et passeport) et une partie des notaires connectés permet de ne plus adresser de courrier papier que l'on peut estimer à 60 courriers quotidien depuis avril 2017 : **économie de 10800 feuilles soit plus d'un arbre sauvé.**
- La Dématérialisation des conseils municipaux (380000 feuilles) et la dématérialisation des factures et relance de cantine) en cours de test, les parapheurs électroniques prévue en 2018 vont permettre **sauver plusieurs dizaines d'arbres.**
- Tout cela, sans compter sur les économies engendrées sur l'encre, l'affranchissement et les enveloppes, la main d'œuvre...

•Des modes de production et de consommation responsables

REDEVANCE SPECIALE

Prévue par la loi de 1975 et principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) rappelé lors du Grenelle de l'Environnement **obligation réglementaire**.

Cette loi fixe de nouveaux objectifs 2014-2020 l'obligation d'instaurer le tri du papier dans les administrations et les entreprises.

Le Grand Avignon a décidé de l'application de la redevance spéciale depuis le 1^{er} janvier 2013 à l'ensemble des professionnels installés sur son territoire, public ou privés, pour les déchets assimilables aux déchets ménagers.

Principes de calcul annuel :

Ordures Ménagères (bacs verts) = 0,02 € / litre

Collecte sélective (bacs jaunes) = 0,01 € / litre

Papier/cartons (bacs bleus) = 0,00 €/ litre (gratuit)

•Des modes de production et de consommation responsables

Nombre de bacs X Litre X nombre de collecte X Nombre de semaines

Au cour de ces 3 dernières années, le service Gestion du Patrimoine, par la gestion et le suivi permanent de la bonne utilisation des containers fournis par le G.A dans les services municipaux a permis de mettre en place une optimisation et donc une réduction significative de cette taxe :

- 2015 de : 454 544.00 €
- 2016 de : 373 062,60 € soit une baisse de 81 481,40 €
- 2017 de : 305 730,20 € soit une baisse de 67 332,40 €

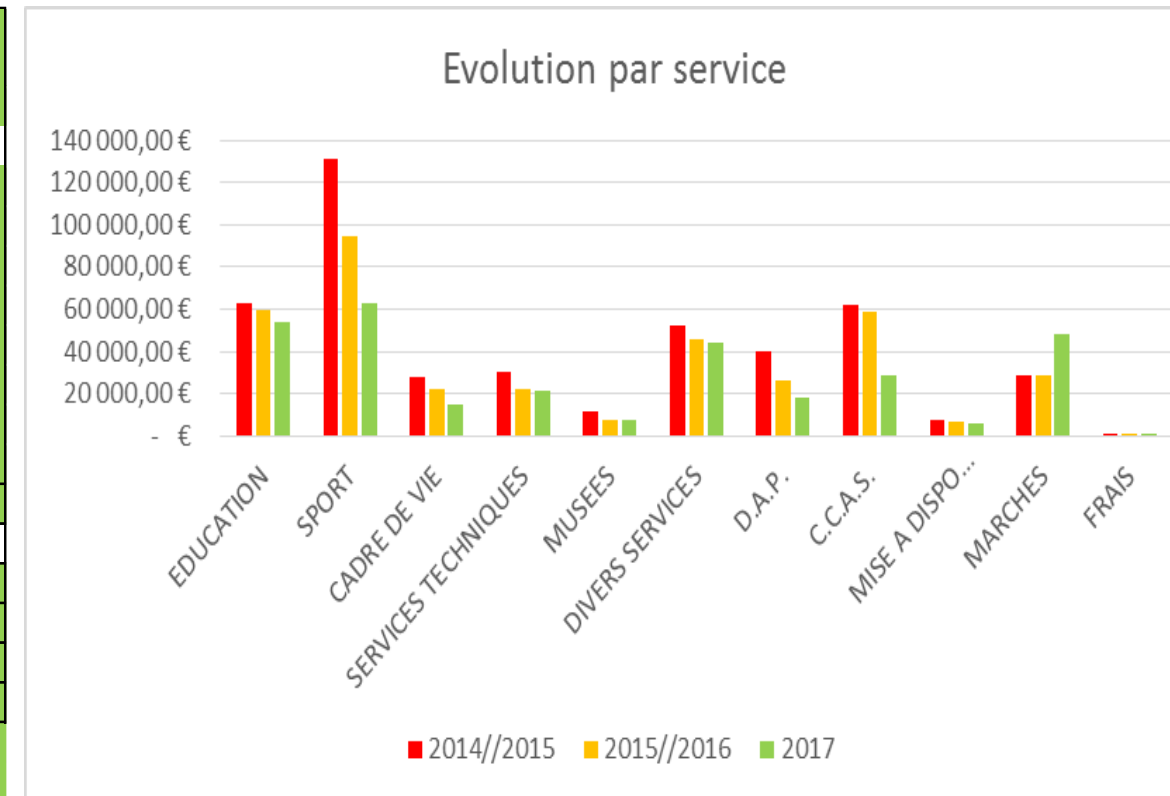
Aujourd'hui encore beaucoup de travail à fournir pour diminuer et optimiser nos déchets dans le but de réduire au plus bas la Redevance Spéciale.

Le volume en litre pour le papier/carton sur l'année est de : 2 510 080 L

• Des modes de production et de consommation responsables

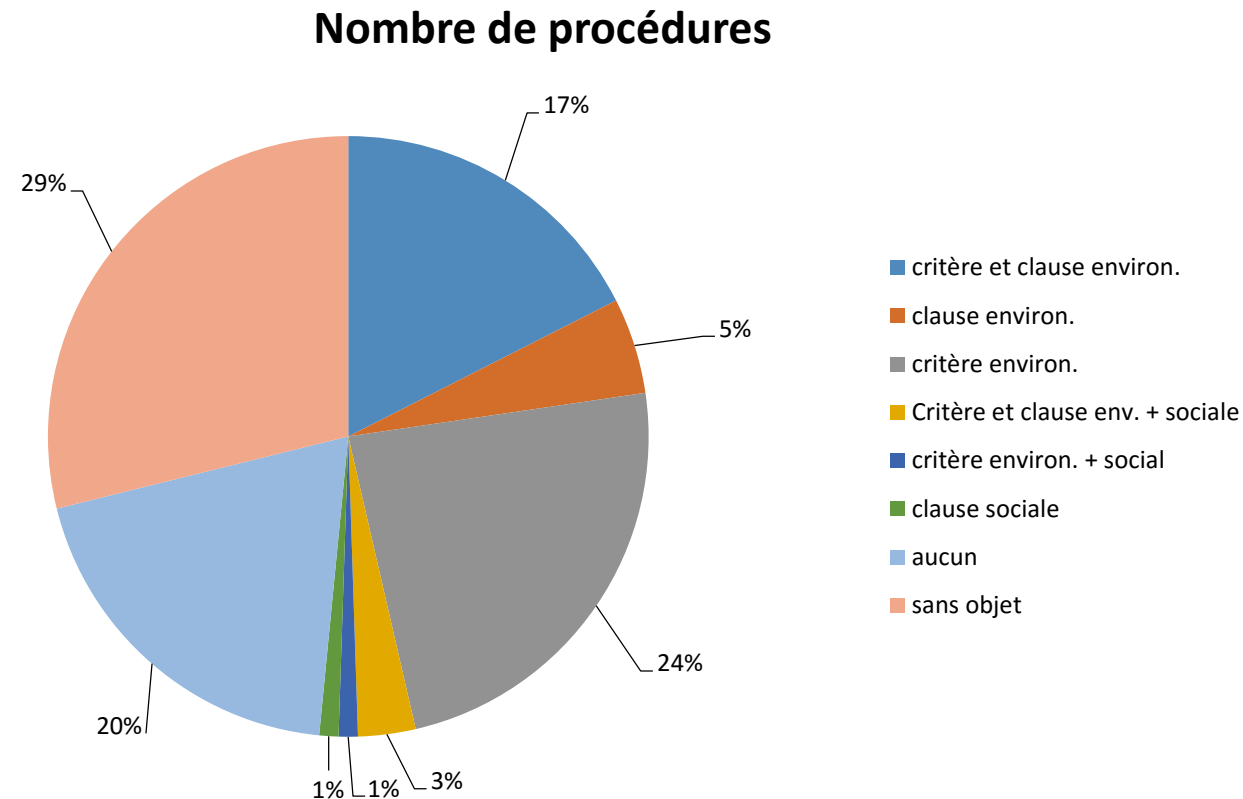
- On constate que la baisse des déchets issus des services de la Commune est constante depuis la mise en place d'une gestion plus rigoureuse depuis 2015.

					Réel pour 2017
		2013/2014	2014//2015	2015//2016	
EDUCATION			63 216,00 €	59 902,00 €	54 212,40 €
SPORT			131 539,20 €	94 862,80 €	62 665,20 €
CADRE DE VIE			27 518,40 €	21 789,60 €	14 716,80 €
SERVICES TECHNIQUES			30 076,80 €	21 774,40 €	20 987,20 €
MUSEES			11 336,00 €	7 800,00 €	7 176,00 €
DIVERS SERVICES			52 062,40 €	45 816,80 €	43 820,40 €
D.A.P.			39 842,40 €	26 036,20 €	18 387,20 €
C.C.A.S.			61 921,60 €	58 440,80 €	28 519,20 €
		365 331,20 €	417 512,80 €	336 422,60 €	250 484,40 €
MISE A DISPO OCCASIONNELLE	3 823,20 €		7 042,80 €	6 651,60 €	6 038,20 €
MARCHES	45 936,00 €		28 934,40 €	28 934,40 €	48 153,60 €
FRAIS	1 054,00 €		1 054,00 €	1 054,00 €	1 054,00 €
		416 144,40 €	454 544,00 €	373 062,60 €	305 730,20 €
			38 399,60 € -	81 481,40 €	-67 332,40 €



• Des modes de production et de consommation responsables

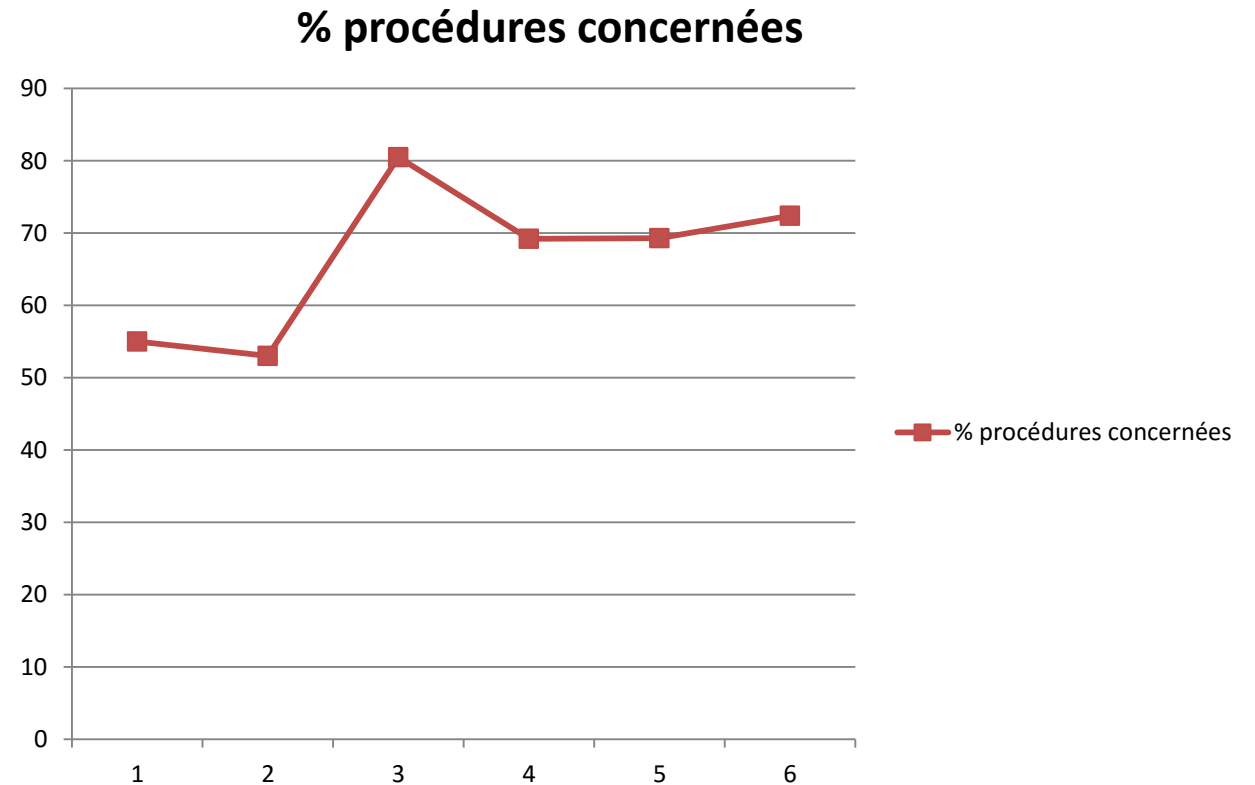
- Sur 97 procédures de **marchés publics** lancées en 2016, 50 sont affectées de clause et / ou critère environnemental ou social ; si on retranche les "sans objet" (Prestations Intellectuelles, maintenance informatique etc.), il reste 69 procédures potentiellement concernées soit **72,4 %** des procédures potentiellement concernées ont donc un **clause et/ou critère environnemental ou social**:



• Des modes de production et de consommation responsables

• Evolution du critère environnemental 2011-2016

Année	Nb total procédures	procédures pouvant être touchées par environnement	procédures affectées d'un critère et/ou clause	%
2011	103	71	39	55
2012	98	63	34	53
2013	101	67	54	80,5
2014	82	52	36	69,2
2015	119	75	52	69,3
2016	97	69	50	72,4



• Des modes de production et de consommation responsables

Le service restauration scolaire du Département Enseignement :

- Indicateurs de consommation de bio et local 2016/2017 : **24% bio, local 18%, labellisées 7%**
- Depuis cette année, certains achats sont bio et/ou local : Marche public avec un **fournisseur de produits biologiques Biocoop** (céréales), marche public avec un **fournisseur de produits locaux via la plateforme Agrilocal** (pommes)
- Depuis mi-octobre 2017, la Ville a contracté un marché public avec une « **légumerie** » **Les Jardins de Solène**, (carottes) : C'est un concept novateur de **l'économie sociale et solidaire**, il s'agit d'utiliser des produits imparfaits de forme et de taille invendables dans les circuits nécessitant le calibrage des produits et ainsi lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Depuis 2017, tous les marchés de fournitures et services de la Ville sont étudiés en amont sur les critères de développement durable.
- Autonomie alimentaire : c'est la part en % de la production agricole locale dans la totalité des produits agricoles incorporés dans les différents produits alimentaires consommés localement sur une année. **L'aire urbaine d'Avignon était classée première en mai 2017** parmi les 100 premières aires urbaines françaises, à hauteur de 8,1% de part de local :
<http://www.utopies.com/fr/publications/autonomie-alimentaire-des-villes>

Récapitulatif des indicateurs 2017

Indicateurs	Données 2016	Données 2017 Rectificatif du 19/01/2017	Tendance Rectificatif du 19/01/2017
Taux de véhicules propres VA	7%	20%	Objectif atteint
Dépenses énergétiques bâtiments	3 170 K€ (2015)	2 890 K€ (2016)	-280 K€
BEGES réglementaire	7 770 T eq.CO2 (2015)	/	BEGES 2018
Dépenses liées à l'eau	1244 K€ (2015)	995 K€ (2016)	-249 K€
Taux de bio et local dans les cantines scolaires	21% et 19%	24% et 18%	Objectif réglementaire 20% dépassé
Coût redevance spéciale	373 K€	305 K€	-68K€